

10 May 1810  
 Deliberation  
 Périodique  
 Comptes de 1809

Le an Mil huit cent dix et Le dix May a bien heure Dultative —  
 Les Membres Composants Le Conseil Municipal De la Commune de Coussieu  
 Canton Delavallée Département De la Haute Saône assemblés Daprès —  
 les Dispositions De l'art 1.<sup>er</sup> Du Decret imperial Du 14 février 1806 —  
 sur la Convocation Du Maire De lad. Commune atiffet De Deliberer  
 1.<sup>o</sup> sur les affaires qui venent intéresser la même Commune —  
 2.<sup>o</sup> De recevoir et vérifier les Comptes Du Maire et Du percepteur  
 De la même Commune y ont deservies De l'an mil huit cent Neuf  
 ou tant en nombre suffisant y ont Deliberé, et s'étant constitués en  
 séance sous la présidence Du Maire, lequel a Reçu que Lou  
 Comptes d'opération y ont deservies De l'an Comptes administratifs  
 agnoi de Conseil a obtenu, et les Comptes a été Présentés ainsi  
 qu'il suit/.

Comptes administratifs Du Maire l'an 1809. —

Le Maire De Coussieu a Declaré au Conseil n'avoir fait aucune Recette  
 Pour la Commune en l'an 1809, et n'avoir ordonné que deux  
 articles De dépenses Portés au Budget De l'année en cours, lesquels  
 font ensemble une somme De Douze francs qui a chargé le percepteur  
 De payer au P. vicaire Mieux Delivré a angoulême y ont Delivré

De quatorze volumes de bulletins de lois, et autres pièces de bureau Municipal  
suivant les mandats qui en ont été rendus. Percepteur en date du 7 août 1809  
et dont sera faite mention dans le compte de cet exercice.

Le compte cy dessus rendu par le maire ayant été approuvé par le  
conseil, il a été délibéré de faire entendre led. Percepteur de luy présenter  
avec détail le compte pour qu'il ait à présenter son compte de cet  
exercice de 1809 et de le présenter afin de le signer et de le remettre  
à l'instance led. P. Percepteur ayant été introduit et a remis son  
compte et les quittances de lad. année 1809 lequel compte en conseil  
de la manière qui suit.

Departement de la Charente arrondissement d'Angoulême  
Commune de Coublac

Compte que le Percepteur de la Commune de Coublac rend  
au Conseil Municipal de ladite Commune des centimes additionnels  
de l'an 1809 à de ceux qui ont eu lieu des années 1807 et 1808 -

### Résumé Porté au Budget de 1809

Centimes additionnels portés aux rôles des contributions foncières	fr 242 - 50 <sup>c</sup>
Mobilisable et consommable de - - - - -	30 - - -
Dixième Du produit des Patentes - - - - -	272 - 50 <sup>c</sup>
Total Des Revenus - - - - -	48 - 09 -
Encaisse Du Compte de l'an 1807 - - - - -	320 - 59 <sup>c</sup>
Total Des Revenus à Des Recettes - - - - -	

### Depenses arrêtées au Budget de 1809

Le 20 <sup>e</sup> Denier destiné à la Compagnie d'Industrie - - - - -	fr 13 - 87 <sup>c</sup>
abonnement au Bulletin des Lois - - - - -	6 - - -
abonnement au Bulletin administratif - - - - -	9 - - -
Registres de l'état Civil et timbre - - - - -	22 - 28 -
judicature payé au Maire pour l'appartement qui forme à la commune - - - - -	12 - - -
frais de bureau de l'Etat de l'Etat de l'Etat - - - - -	48 - - -
Depenses pour le traitement du juge de paix - - - - -	1 - 30 -
salaires Du Peintre de la sous-préfecture - - - - -	35 - - -
appartenance de la Commune - - - - -	12 - - -
Logement Du Deservant - - - - -	100 - - -
Total Des Depenses arrêtées au Budget - - - - -	259 <sup>fr</sup> - 45 <sup>c</sup>

### Résultats Du Compte suivant le Budget

La Recette ou Revenu est de - - - - -	fr 320 - 59 <sup>c</sup>
La Depense en de - - - - -	259 - 45 -
Partant La Recette l'excède la Depense de - - - - -	61 <sup>fr</sup> - 14 <sup>c</sup>

Réception Effective suivant Les Notes De 1809

Centime additionnel de la Contribution foncière	154	220	00
Idem de la Contribution Personel et Mobiliaire		22	50
Le 10 <sup>o</sup> Du produit Des Patentes		48	40
L'excès Du Compte De Lan 1807 De		48	09
Sans prejudice a l'excès Des années 8, 9, 10, 11, & 12 De Lan 1807			
De 99 <sup>o</sup> 02 qui sera porté au Budget De 1810 /			
<b>Total De la Réception Effective</b>		<b>338</b>	<b>99</b>

Depenses Effectivees D'après Les Pièces justificatives

Le 1 <sup>o</sup> Mars 1809 Payé Registre de total Civil et Bulletin administratif	31	28	00
Le 2 <sup>o</sup> jour pour 20 <sup>o</sup> de la Compagnie d'élèves en Bulletin des lois	19	87	00
Payé au Pictou du Canton suivant quittance	35	00	00
Le 7 août payé au S. v. r. v. s. a. l'ancien suivant la quittance	12	00	00
Le 30 x <sup>o</sup> payé à Doucet appariement de la Commune	12	00	00
Le 1 <sup>o</sup> Janvier 1810 payé au Maire de Combieu pour son			
fraix de bureau, et de logement qui sont fournis a la Commune	63	00	00
Le 19 avril pour deverse affecté au Depot de Mendicité	35	00	00
Le 2 May payé au Maire de Combieu pour son			
deverse de Combieu pour son logement de Lan 1807 De	100	00	00
Le 8 Juin Remboursé a l'Assemblée Générale pour trop versé			
sur le produit des Patentes de Lan 1808 de Lan 1807 De	24	53	00
<b>Total De la Depense Effective</b>		<b>332</b>	<b>68</b>

Résultats Du Compte Effectif

La Réception est De Lan 1809 De	338	99	00
La Depense en De Lan 1809 De	332	68	00
Restant La Réception Exces De la Depense De	6	31	00

Du Compte cy Devers il Résulte que led. S. Deversé Percepteur a été ordonné a l'Administration de Combieu des sommes suivantes

1 <sup>o</sup> Pour l'excès du Compte de Lan 1809 qui sera porté au Budget de Lan 1811 d'après Lan 1809 De	6	31	00
2 <sup>o</sup> L'excès des années 8, 9, 10, 11, 12 qui doivent être portés au Compte de 1808 d'après Lanette du Compte de 1807 de	99	02	00
3 <sup>o</sup> Et enfin l'excès Du Compte De Lan 1808 De	19	68	00
<b>Total Général D'un payé Led. Percepteur</b>	<b>125</b>	<b>01</b>	<b>00</b>

Laquelle somme de cent vingt cinq francs et un centime en restes en Depot dans la caisse du Percepteur pour l'usage de l'Administration dudit Conseil lors qu'il en sera légalement requis, Les quittances et pièces justificatives du présent Compte au nombre de trois sont demeurés jointes à annexés au Bordereau fourni par led. S. Deversé, pour être letonné Déposé avec Copie du présent aux Bureaux de la Régence & Angouleme a la Diligence Du Maire de la présente Commune /

Et au même instant ledit S. Percepteur a Déposé sur les lieux

Le Comptable qui doit rendre la Notice et Devenir Concerné de la Garde  
Champtet de la Commune de Combief pour l'exercice de l'an 1809 avec des  
Pièces appuyées sur le Compte au nombre de trois lequel Compté en ainsi Compté  
Compté Du Percepteur de la Commune de Combief, De L'Emploi  
Du Produits Du Role Rendu l'exercice pour l'ajournement Du  
Salaires Du Gard Champtet de la Commune pour l'an 1809

### Recette Provenant Du Role

Pour un an de traitement Du Gard Champtet	200 <sup>fr</sup> - 00 <sup>c</sup>
3 <sup>e</sup> par franc pour Confection Du Role	6 - "
5 <sup>e</sup> par franc pour frais de Perception	10 - 30
<u>Montant total Du Role</u>	<u>216 - 30</u>

### Depense Du Percepteur

Payé au Gard Champtet pour son Salaire de 1809	200 <sup>fr</sup> - "
Suivant trois Mandats quittance	6 - "
Pour frais de Confection Du Role	10 - 30
<u>Somme Pareille Payée</u>	<u>216 - 30</u>

Le Conseil ayant vu la Examiné le Role, et le Compté et Devenir, avec  
des Pièces appuyées à l'assentiment de l'assentiment de l'assentiment de l'assentiment  
pour ce sujet

L'examen la vérification Des susdits Comptés étant terminée  
le Maire a Requis le Conseil de procéder de suite à la formation  
Du Budget pour l'an 1811 lequel a été formé comme il suit

### Budgets De 1811.

#### Revenus De La Commune

1 <sup>o</sup> Centime additionnel aux Contributions foncières et Mobilières	242 - 50
2 <sup>o</sup> Dixième Des produits Des Patentes par aperçu	30 - "
3 <sup>o</sup> Les caisses Restant Du Compté de l'an 1809	6 - 31
<u>Total Du Revenu Présumé De 1811</u>	<u>278 - 81</u>

#### Depense De La Commune

1 <sup>o</sup> de 20 <sup>o</sup> Du Revenu pour la Compagnie Des Ecluses	18 - 50
2 <sup>o</sup> abonnement au Bulletin Des Lois	6 - "
3 <sup>o</sup> id <sup>em</sup> au Bulletin administratif	9 - "
4 <sup>o</sup> Registres D'état civil et timbrés	22 - 28
5 <sup>o</sup> pour l'ajournement que le Maire fournit à la Commune	15 - "
6 <sup>o</sup> frais Des bureaux Du Maire entretenu	48 - "
7 <sup>o</sup> Salaires Du viton De la Préfecture	35 - "
8 <sup>o</sup> appariement De la Commune	12 - "
9 <sup>o</sup> Logement Du Desservant De la Commune	100 - "
<u>Total De la Depense De 1811</u>	<u>260 - 78</u>

